
CONCOURS PASSERELLES 2023 – MODALITES ET ATTENDUS DU JURY

Les modalités et les attendus du jury pour le concours passerelles 2023 régi par l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme sont les suivants :

I Modalités

Le concours passerelle 2023 se décompose en deux temps :

Premier temps : phase d'admissibilité –

Le Jury examine les dossiers des candidatures ayant satisfait aux critères de recevabilité définis par les textes et établit la liste des candidats admissibles

Deuxième temps : phase d'admission –

Les candidats admissibles sont convoqués pour un entretien avec le jury.

II Attendus du jury

Motivation et cohérence du parcours du candidat

Le jury attend du candidat que son dossier démontre sa motivation et fasse part des fondements de celle-ci. Il est également attendu du candidat qu'il connaisse l'organisation des études de la filière postulée et qu'il mesure la charge de travail correspondant à celles-ci.

Il est également souhaitable que la candidature s'inscrive dans une cohérence de parcours professionnel et personnel, et que le dossier et la prestation orale témoignent d'une démarche réfléchie et mûrie.

Il est attendu que le candidat démontre sa capacité à reprendre des études exigeantes nécessitant un investissement à temps plein et un haut niveau de capacité d'apprentissage.

Connaissances/expériences scientifiques et/ou médicales

Les connaissances scientifiques et médicales ne constituent pas un prérequis incontournable pour l'accès aux études de santé mais sont un atout. De la même façon, une expérience professionnelle et/ou un stage dans le domaine de la santé seront valorisés par le jury lors de l'évaluation du candidat.

Savoir-être

Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de maturité, qu'il soit capable de prendre du recul sur son parcours académique/professionnel et qu'il démontre des capacités à avoir un positionnement professionnel adapté. Les qualités indispensables à l'exercice des professions de santé telles que la bienveillance ou l'empathie font également partie des attentes du jury.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Compétence en communication écrite et orale

Le jury attend des candidats qu'ils témoignent de compétences en communication écrite (orthographe, niveau de langue adapté...) et en communication orale (clarté d'expression, aisance...). »

III Publicité

Ces dispositions seront portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage et sur le site internet de l'université.

Le Président du Jury

M. Le Professeur Jean-Christophe MAURIN

Doyen de la faculté d'Odontologie

